

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU à partir de 20h15, Mme Servane GESRET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVÉ

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Objet de la Délibération
n°2023-013

Date de la convocation et d'affichage : 3 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

- **FINANCES** :

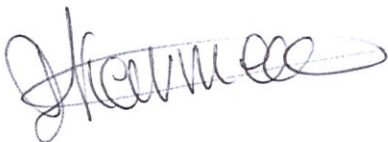
- **MISE EN VENTE DE LA MAISON située 2 et 4 Place de la Liberté à Dolo**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état des logements communaux situés 2 et 4 Place de la Liberté à Dolo : ils sont actuellement vacants et ne peuvent pas être reloués en l'état. La question se pose quant au devenir de ce bâti : le réhabiliter ou le vendre ?

Cette propriété cadastrée 051 A 1244 le terrain nu (303 m²) et 051 A 982 terrain supportant les 2 maisons (68 m²) comprenant 2 logements (superficie 51 m² et 60 m²). Compte tenu de la nécessité de vendre certaines propriétés pour permettre la réhabilitation d'autres logements locatifs, il convient de vendre cette propriété cadastrée 051 A 1244 et 051 A 982.

Considérant l'estimation des domaines, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre en vente cette propriété cadastrée 1051 A 1244 et 051 A 982 auprès des agences locales.

Le secrétaire de séance, Denis KEURMEUR



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

